



## Conseil d'Administration du 5 juillet 2022

### Délibération n° 2022-15 – CA

# Convention constitutive de groupement de commande pour la mise en œuvre d'un diagnostic de conformité et la réalisation d'actions opérationnelles dans le cadre de la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données

Le Conseil d'Administration,

Vu les articles L.2113-3, L.2113-4 et L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au Bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu le rapport présenté par le Directeur,

#### Considérant

- que les 11 parcs nationaux ont décidé de s'associer pour réaliser en commun l'acquisition de prestations afin d'être accompagnées dans la mise en œuvre d'un diagnostic de conformité et dans la réalisation de certaines actions opérationnelles dans le cadre du déploiement du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- que les besoins identifiés par les 11 établissements publics sont identiques et que les prestations sont donc mutualisables,

#### Décide :

- d'autoriser le directeur du Parc national des Écrins à signer la convention constitutive de groupement de commande (jointe en annexe) ayant pour objet la mise en œuvre d'un diagnostic de conformité et la réalisation d'actions opérationnelles dans le cadre de la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données.

Le Président du Conseil d'Administration

Arnaud MURGIA

Le Directeur

Pierre COMMENVILLE